AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 27-7-76201930

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION "BRETAGNE"
(COTES-DU-NORD, FINISTÈRE, ILLE-ET-VILAINE, MORBIHAN)
SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
280, rue de Fougères, 35000 RENNES — Tél. (99) 36-01-74

ABONNEMENT ANNUEL : 50 F
Sous-Régisseur de recettes de la D. D. A.
PROTECTION DES VÉGÉTAUX
C. C. P. RENNES 9404-94

Imprimerie de la station "Bretagne" - Directeur-Gérant : P. JOURNET — Numéro du certificat d'inscription à la Commission Paritaire des Publications et Agences de Presse : 528 AD

BULLETIN N° 51

23 JUILLET 1976

CARPOCAPSE DES POMMES ET DES POIRES

Favorisés par les conditions climatiques, les papillons de deuxième génération apparaissent en grand nombre. Les premières pontes ont déjà été observées.

Compte-tenu de la précocité et de l'importance exceptionnelles de ce second vol, le Carpocapse provoquera cette année de gros dégâts en vergers non ou mal protégés.

Un traitement devra donc être impérativement réalisé entre le 28 et le 30 juillet afin de détruire les jeunes chenilles avant qu'elles ne pénètrent dans les fruits.

TAVELURE DU POMMIER ET DU POIRIER

Dans les vergers où des pluies sont tombées au cours des dernières semaines, quelques taches de Tavelure ont pu se développer récemment sur les variétés sensibles à cette affection.

Si celle-ci était observée, ajouter un fongicide anti-tavelure au produit destiné à combattre le Carpocapse, lors du prochain traitement.

MILDIOU DE LA POMME DE TERRE

Dans les secteurs où il a plu récemment à diverses reprises, le développement du Mildiou est à craindre, à l'occasion de nouvelles pluies, sur les variétés sensibles encore en végétation. Il est donc prudent de réaliser une protection contre le Mildiou dans ces cultures.

CHOUX (toutes espèces)

La sécheresse a favorisé le développement de nombreux ravageurs (altises, chenilles, larves de tenthrèdes, pucerons) sur toutes les espèces de choux. Malgré les pluies tombées en certaines régions, les risques d'attaques de ces insectes sont toujours à craindre.

Une surveillance régulière des cultures de choux doit donc continuer à s'exercer afin d'intervenir à temps, si nécessaire, contre l'un ou plusieurs de ces ravageurs, dont les dégâts peuvent être très rapides.

Pour le choix des produits, se reporter aux bulletins du 28 avril en ce qui concerne les altises, du 9 juin pour les chenilles de noctuelles, du 6 juillet pour les autres chenilles et les pucerons.

L'Ingénieur et le Technicien chargés des Avertissements Agricoles,

G. PAITIER et M.P. VANNIER

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie
Chef de la Circonscription phytosanitaire "Bretagne"

J. DELOUSTAL

Dernière note : Bulletin n° 50 du 6 juillet 1976.

P70